

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 mai 2024

**ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)**

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 4367

présenté par

M. Raux, Mme Pochon, Mme Arrighi, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, Mme Chatelain,
M. Fournier, Mme Garin, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lucas-Lundy, Mme Pasquini,
M. Peytavie, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sas, Mme Sebaihi, M. Taché, Mme Taillé-Polian
et M. Thierry

ARTICLE 2

I. – À la fin de la première phrase, substituer aux mots :

« de ces métiers et des autres métiers du vivant, en associant les établissements d'enseignement technique agricole publics ou privés et les professionnels des métiers concernés »

les mots

« des métiers de l'agriculture et du vivant ».

II. – En conséquence, à la quatrième phrase de l'alinéa 14, après le mot :

« métiers »,

insérer les mots :

« de l'agriculture et ».

III. – En conséquence, à la dernière phrase du même alinéa, après le mot :

« métiers »,

insérer les mots :

« de l'agriculture et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement rédactionnel du groupe Écologiste – NUPES vise à clarifier les métiers concernés par le programme national d'orientation et de découverte.

Le présent article prévoit pour tou·tes les élèves des écoles élémentaires des actions de découverte de l'agriculture et de sensibilisation aux enjeux des transitions agroécologique et climatique. Pour les élèves de collège, le programme offrira des stages de découverte des métiers de l'agriculture et du vivant. Enfin, il est prévu de faire la promotion de ces métiers et des formations qui y conduisent.